



CIRCULAIRE N° 2020/SEPMBPE/DGD du 20 JUIN 2019

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Opérationnalisation du programme
de Vérification de la Conformité (VOC)

Réf. :- Avis n° 530/MCIPPME/SEPMBPE du 11 juin 2019 relatif
à l'opérationnalisation du programme de Vérification
de la Conformité ;
- Circulaire n° 1956/SEPMBPE/DGD du 26 septembre 2018
relatif à la mise en œuvre du Programme de Vérification
de la Conformité des marchandises à destination
de la Côte d'Ivoire.

Conformément à l'avis aux importateurs visé en référence, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que la phase pilote du programme de Vérification de la Conformité (VOC) aux normes des produits importés en Côte d'Ivoire prendra fin le 30 juin 2019.

Par conséquent, **la phase d'opérationnalisation de ce programme s'exécutera, à compter du 1^{er} juillet 2019**, suivant les acquis de la phase pilote.

J'attache du prix au strict respect de la présente qui abroge toutes dispositions contraires antérieures.

AMPLIATIONS

- SEPMBPE/CAB
- MCIPPME/CAB
- PAA
- PASP
- GEPEX
- FEDERMAR
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- FENACCI
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Française
- Chbre Cce & Industrie Libanaise
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- WEBB Fontaine CI
- OIC
- BUREAU VERITAS-CI
- COTECNA
- INTERTEK
- SGS
- Syndicat des Transitaires s/c BOLLORE
- Syndicat National des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes.

LE DIRECTEUR GENERAL



Général DA Pierre A.

Président de l'Ordre National